

## DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00289  
Direction en charge Finances ressources et programmation  
Objet Culture - Opéra de Saint-Étienne – Tarifs pour la saison artistique 2024/2025 -

### V I S A S

---

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°357 du 27 novembre 2023 fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 19,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

VU les arrêtés du 1er février 2021 et du 28 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature à **Madame Nora BERROUCHE**,

CONSIDERANT que l'Opéra de la Ville de Saint-Etienne va lancer sa saison artistique 2024/2025,

CONSIDERANT que le public pourra s'abonner dès le 17 mai 2024 et acquérir des places à l'unité dès le 19 juin 2024 pour l'ensemble des spectacles de cette saison 2024/2025,

CONSIDERANT que pour attirer et permettre à de nouveaux publics d'accéder à la programmation de l'Opéra et signifier les relations de partenariats, il convient de créer et d'ajouter des tarifs complémentaires adaptés à ces situations,

CONSIDERANT l'annexe 1 (Grille tarifaire) et l'annexe 2 (Abonnements),

CONSIDERANT que les tarifs s'entendent par personne,

### D E C I D E

---

#### Article 1

De fixer les prix des abonnements et des places à l'unité pour l'ensemble des spectacles de la saison 2024/2025 de l'Opéra, conformément aux documents ci-joints.

#### Article 2

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif sur la vente de places de spectacles à l'unité pour les professionnels du spectacle vivant, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

	TARIF 2024/2025
Tarif unique pour les professionnels du spectacle vivant, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre	15 € la place à l'unité au Grand Théâtre Massenet  10 € la place à l'unité au Théâtre Copeau

### Article 3

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif sur la vente de places de spectacles à l'unité pour un public non voyant, et mal entendant qui pourra assister respectivement à 1 spectacle proposé en audiodescription et un spectacle avec un accueil dédié.

	TARIF 2024/2025
Tarif unique pour les personnes mal voyantes ou non voyantes, ainsi que leurs accompagnateurs dans la limite d'un accompagnateur par personne mal voyante ou non voyante pour un opéra en audiodescription  <i>Cavalleria Rusticana, le 9 mars 2025 à 15h</i>	25 € la place en première série
Tarif unique pour les personnes sourdes signantes pour l'accueil dédié du spectacle  <i>Dans la Boucle, le 17 mai 2025 à 16h</i>	10 € la place à l'unité

### Article 4

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif unique pour les visites guidées de l'Opéra réservées aux associations, entreprises et comités d'entreprises en journée.

	TARIF 2024/2025
Tarif unique pour les visites guidées de l'Opéra réservées aux associations, entreprises et comités d'entreprises en journée	10 €

### Article 5

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif unique le soir de spectacle incluant : une visite guidée (durée maximum 1h15) + l'espace mezzanine (avant spectacle et durant l'entracte uniquement), nécessitant en sus l'achat de places de spectacle (se référer à la grille tarifaire en vigueur). Offre réservée aux entreprises, associations, comités d'entreprises.

	TARIF 2024/2025
Tarif incluant : une visite guidée + l'espace mezzanine (avant le spectacle et durant l'entracte uniquement), nécessitant en sus l'achat de places de spectacle (se référer à la grille tarifaire en vigueur)	300 € pour un groupe maximum de 20 personnes  + 120 € par tranche de 10 personnes supplémentaires

### Article 6

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif spécifique pour les masterclass/stages amateurs. La participation à ce stage ouvrant droit à un tarif unique sur le(s) spectacle(s) de la saison faisant écho au stage.

Tarif unique pour des masterclass amateur	TARIF 2024/2025
Forfait de pratique artistique sur une ½ journée	14 €, la ½ journée
Forfait de pratique artistique sur une journée	19 €, la journée
Forfait de pratique artistique sur deux jours	38 €, les 2 jours
Place de spectacle liée au stage	15 € au Grand Théâtre Massenet 10 € à Copeau

### Article 7

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif à l'unité spécifique pour les sorties en soirée : collèges, lycées, étudiants, pour un titre lyrique ci-dessous :

	TARIF 2024/2025
<i>Samson et Dalila, les 9 et 13 mai 2025</i>	Tarif à l'unité de 15 € en série 1 ou 2

### Article 8

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif à l'unité spécifique pour le public scolaire en soirée sur les concerts de l'Ensemble Orchestral Contemporain, jouant au Théâtre Copeau en soirée ayant un projet d'EAC avec l'EOC.

	TARIF 2024/2025
<i>Dérives, le mardi 10 décembre 2024 à 20h Soulèvement(s), le jeudi 20 février 2025 à 20h Ciné concert, le jeudi 03 avril 2025 à 20h</i>	Tarif à l'unité de 10 €

### Article 9

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif spécifique pour le concert symphonique du 31 décembre 2024, réservé exclusivement à la vente à l'unité.

	TARIF 2024/2025
<i>Concert du 31 décembre 2024</i>	Se référer à la grille tarifaire (annexe1)

### Article 10

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif spécifique pour les offres dans le cadre du Pass culture.

	TARIF 2024/2025
<i>Offres Pass culture sur une sélection de spectacles</i>	15 € la place à l'unité au Grand Théâtre Massenet  10 € la place à l'unité au Théâtre Copeau

### Article 11

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif spécifique pour la petite forme chorégraphique « Phénix » programmée au Théâtre Copeau.

	TARIF 2024/2025
<i>PHENIX</i>	35 €, Se référer à la grille tarifaire (annexe 1)

### Article 12

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif spécifique pour la petite forme théâtre musical Wonderfull World, programmée au Grand Théâtre Massenet.

	TARIF 2024/2025
<i>Wonderfull World</i>	35 €, Se référer à la grille tarifaire (annexe 1)

### Article 13

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif Offre duo : en famille, applicable exclusivement dans le cadre de la vente à l'unité pour les spectacles identifiés « famille – jeune public ».

	TARIF 2024/2025
<i>1 adulte + 1 enfant (- 18 ans), sur les spectacles identifiés « famille- jeune public »</i>	20 €

#### **Article 14**

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, la carte cadeau Opéra, 20 €, 30 €, 50 €, valable sur la saison en cours, dans la limite des places disponibles, non remboursable.

	TARIF 2024/2025
<i>Carte cadeau Opéra</i>	20 €, 30 € ou 50 €

#### **Article 15**

De fixer pour la saison artistique 2024/2025, un tarif pour les commandes relatives à la billetterie en ligne.

	TARIF 2024/2025
<i>Frais applicables pour une commande en ligne</i>	1 €

#### **Article 16**

Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062.

#### **Article 17**

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **Article 18**

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 20/04/2024

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Nora BERROUKECHE**